



MAIRIE DE SAINT JEAN DES OLLIÈRES
63520
Tél/fax : 04 73 70 90 17
mstjean@wanadoo.fr
<http://www.saintjeandesollieres.fr/>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le douze mars à onze heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DES OLLIÈRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme JONCOUX Karine, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 10 – Présents : 9 - Votants : 10

Présents : JONCOUX Karine, POINTUD Serge, LE POSTEC Valérie, CHAMPEIX Sébastien, COQUIN Ronan, GAILLARD Véronique, GUILLEMETTE Dominique, PLEYBER Philippe et SERRA Evelyne

Procuration de : COURTOT Paul à GAILLARD Véronique

Absents : /

Secrétaire de séance : POINTUD Serge

Le compte rendu de la séance du 22 février 2022 est approuvé à la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

◇ Compte Administratif Commune 2021

Monsieur Serge POINTUD, adjoint, présente le Compte Administratif 2021.
Celui-ci est approuvé à 9 voix pour.

◇ Approbation du Compte de Gestion Commune 2021

Le Compte de Gestion est approuvé à 10 voix pour.

◇ Affectation du Résultat Commune 2021

L'Affectation du Résultat est approuvée à 10 voix pour.

◇ Logiciel Gestion du Cimetière Communal

Madame le Maire explique la nécessité d'acquérir un logiciel de gestion du cimetière et présente à l'assemblée les devis de plusieurs sociétés qui ont été sollicitées.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société « LOGICIM » pour un montant de 5 100€ HT, avec un abonnement annuel pour maintenance du logiciel de 360€ HT.

◇ Sécurisation des Etablissements scolaires / subvention du FIPD 2022

Les élus sont conscients de l'importance de la sécurisation de l'Ecole.

Il leur est présenté deux devis :

- la Société « SI3S » concernant l'installation d'un visiophone pour un montant de 6 233.76 € HT ;
- l'entreprise MOREL Julien, concernant la fourniture et la pose d'une porte et d'une serrure en applique avec gâche électrique 12V, pour un montant de 1 602.22€ HT ;

Soit un total de 7 835.98€ HT.

Madame le Maire explique que la Collectivité peut prétendre à une subvention versée par le dispositif de financement des opérations de sécurisation des établissements scolaires par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), sachant que le taux de financement sollicité ne peut dépasser 80% du coût hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

de valider les devis et de solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD 2022),

◇ Route forestière à Chavarot / subvention soutien à la desserte forestière

Madame le Maire présente aux élus le projet de mise au gabarit d'une route forestière et la création d'une place de dépôt et de retournement à Chavarot.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière a établi un devis estimatif d'un total de 13 131€ HT.

Cependant, la collectivité peut prétendre à des subventions à hauteur de 80%, après acceptation de dossier de demande.

- Après en avoir discuté, il est décidé à 6 voix pour et 3 abstentions (Dominique GUILLEMETTE, Evelyne SERRA et Valérie LE POSTEC) : d'autoriser Madame le Maire à constituer les dossiers de demandes de subventions concernant ce projet, de prévoir la somme au Budget 2022, d'autoriser Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier

◇ Divers

- Aide en faveur de l'Ukraine

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter son soutien au peuple ukrainien, en versant une subvention d'un montant de 100€.

Les élus acceptent, à l'unanimité.

- Etat présentant l'ensemble des indemnités des élus

Comme l'impose la loi, Madame le Maire présente aux conseillers un état présentant l'ensemble des indemnités des élus, pour l'année 2021.

La séance est levée à 12h40.

Pour affichage, le 15 mars 2022

Karine JONCOUX,
Maire